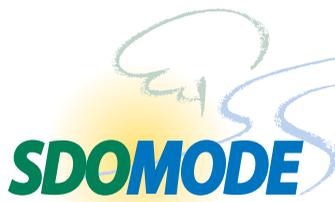


RAPPORT D'ACTIVITES

2018



VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE



TRAITEMENT



HUMAIN



PROXIMITE

Territoire & adhérents du Sdomode

Le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure a été créé le 22 décembre 1992.

Grâce à ses savoir-faire propres issus de son expérience dans la gestion des déchets, le Sdomode œuvre quotidiennement au bon fonctionnement du service public dont il est le garant auprès de ses usagers.

Porté par la confiance de ses adhérents et de ses partenaires, le Sdomode construit, projet après projet, une gestion durable des déchets, qui rejoint les préoccupations des élus et des usagers : proximité et accessibilité du service, préservation du cadre de vie et maîtrise des dépenses.

6 adhérents

238 communes

178 461 habitants

Population totale INSEE au 1^{er} janvier 2018



Jean-Pierre DELAPORTE

Président du Syndicat de Destruction
des Ordures Ménagères de l'Ouest
du Département de l'Eure



Au fil des années, la volonté et la capacité du Sdomode à mettre en œuvre des projets et à se projeter dans l'avenir sont restées intactes. L'année 2018 nous le rappelle bien !

Après une année de démarrage et d'ajustements, la gestion des déchèteries s'est affinée et a trouvé en 2018 son rythme de croisière. Le service aux professionnels est désormais bien utilisé et permet à notre syndicat d'obtenir les recettes escomptées.

Lancée en décembre 2017, la nouvelle consigne de tri des fibreux s'installe progressivement dans les habitudes de tri de nos usagers. Les premiers résultats sont encourageants et doivent être consolidés en vue de l'extension des consignes à tous les emballages en plastique prévue en 2020. En avril, nos équipes ont analysé la composition des ordures ménagères. Les résultats nous renseignent sur les marges de progression existantes pour amplifier la valorisation des déchets.

En juillet, le casier 8 du Cetraval est enfin entré en exploitation, après la réalisation de fouilles archéologiques.

Le 16 octobre, le Sdomode recevait tous les participants à son opération contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Au-delà des très bons résultats que nous avons obtenus ensemble, cette opération a permis d'ouvrir

les yeux sur un comportement qui est parfois bien enraciné dans les habitudes. La mobilisation de chacun est ô combien cruciale et c'est uniquement si elle est permanente que nous pourrions inverser la tendance et redonner de la valeur à l'alimentation dans toutes ses composantes.

Et pour clore une année riche en événements, le Sdomode a signé en décembre le compromis pour l'achat d'une friche industrielle à Menneval. Après sa réhabilitation, cet espace hébergera notre ressourcerie. D'une envergure inédite, notre projet a retenu l'attention de nos partenaires financiers ; il permettra de développer une offre complète de réemploi sur le secteur de Bernay.

Je tiens de nouveau à saluer l'implication de nos élus et le travail de nos agents, dont la coordination et la bonne entente apportent toute la vitalité à notre syndicat.

Je finirai comme à l'habitude par remercier nos partenaires, au premier rang desquels se trouvent la Région, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et Citeo. Leur expertise et leurs soutiens financiers nous permettent de monter des projets ambitieux sans mettre à mal nos capacités financières.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport.

SOMMAIRE Faits marquants p2 /// Modecom p4 /// Gaspillage alimentaire p5 /// Tri des fibreux p6 /// Avenir du centre de tri p7 /// Déchèteries p8 /// Professionnels p10 /// Sécurité p11 /// Ressourcerie p12 /// Communication p14 /// Outil industriel p15 /// Cetraval p16 /// Finances p18 /// Élus p20 /// Services & organigramme p22 /// Tonnages de l'année p24

Directeur de la publication : Jean-Pierre DELAPORTE / Rédacteur en chef : Frédéric PERSON / Conception & Rédaction : Olivier DELVALLEE & Gilles ALLEAUME / Crédits photos : SDOMODE, Jean-Pierre COPITET / Imprimé sur papier recyclé / Tirage : 750 exemplaires / Dépôt légal : juin 2019
En couverture : déchèterie de St-Georges-du-Vivère

12 mars

Fouilles

La Mission Archéologique Départementale de l'Eure démarre des fouilles au Cetraval.

Elles s'achèvent le 24 mai. Les travaux de terrassement du casier 8 ont pu débuter.

avril

A la loupe !

Durant 1 semaine, les agents du Sdomode ont caractérisé des ordures ménagères. Objectif : connaître leur composition dont la part de valorisables.

juin

Offre pro

Le Sdomode fait évoluer son service pro : désignation d'une gestionnaire, clarification de la facturation, mise en ligne d'une page web dédiée.

6 juillet

Casier 8

Le casier 8 du Cetraval entre en exploitation. Sa durée de vie est prévue pour 12 ans minimum.

août

Réemploi

Le Sdomode met en place le réemploi dans 4 déchèteries supplémentaires, portant à 10 le nombre de sites équipés.

21 sept.

Tri en entreprises

Pose de la 1^{ère} colonne de tri des fibreux dans une entreprise. Lancement de la "grande collecte des fibreux" dans les écoles.



1^{er} oct.

Amiante

Le Sdomode, qui reprend à sa charge la gestion complète de cette filière, met en place de nouvelles modalités d'acceptation de l'amiante dont la mise à disposition de sacs spécifiques.

16 oct.

Halte au gâchis !

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Sdomode clôture son opération démarrée 2 ans plus tôt et sort un livret de recettes anti-gaspi.

25 oct.

Visites

Les gardiens de déchèteries visitent 2 usines de traitement de déchets dans la région de Rouen.

nov.

Sacs de tri

Démarrage de la distribution des sacs de précollecte pour faciliter le tri des fibreux et des emballages en verre en apport volontaire.

14 déc.

Signature

Signature d'une promesse de vente d'un terrain à Menneval. Ce site hébergera, après travaux, la ressourcerie du Syndicat.

déc.

Prévention

Sur proposition des 2 préventeurs du Syndicat, un projet de signalétique "sécurité" est validé et sera mis en œuvre en début d'année 2019.



Modecom : que contiennent nos poubelles d'ordures ménagères ?

En 2018, la production d'ordures ménagères s'est élevée à 237 kg par habitant sur l'ouest de l'Eure. Même si la tendance est à la baisse, le Sdomode demeure mobilisé pour réduire

ce gisement, destiné à être stocké au Cetraval.

En donnant un aperçu des déchets non triés ou évitables, la caractérisation menée par les agents du syndicat entre le 9 et

le 12 avril a permis d'identifier des pistes de progrès pour développer la prévention des déchets et le recyclage.

Déchets évitables

4,7 kg par habitant

2% du gisement

Déchets alimentaires non consommés.

Déchets méthanisables

49,9 kg par habitant

21% du gisement

Déchets alimentaires, restes de cuisine et de repas, déchets de jardin.

Déchets recyclables

49,9 kg par habitant

21% du gisement

Déchets de la filière du tri sélectif (25 kg de papiers et cartons, 14 kg d'emballages en verre, 6 kg d'emballages en métal, briques alimentaires, 4 kg de bouteilles et flacons en plastique).

Extension consignes de tri

11,9 kg par habitant

5% du gisement

Emballages en plastique qui pourront être triés dès l'extension du tri (pots et barquettes, sachets...).

Autres collectes

16,6 kg par habitant

7% du gisement

Médicaments, textiles, petits appareils électriques...

Déchets résiduels

105 kg par habitant

44% du gisement

Couches-culottes, vase, vaisselles, cuir, caoutchouc, litière, fines...



Lutte contre le gaspillage alimentaire : mobilisation gagnante !

En bref

En cumulant les résultats obtenus auprès des 39 cantines engagées, l'opération *Halte au gâchis en restauration scolaire* a permis une réduction de 31% du gaspillage alimentaire. C'est l'équivalent de 13 tonnes de nourriture non gaspillée et de nombreuses économies, notamment sur l'achat des denrées, qui peuvent ainsi être utilisées pour améliorer la qualité des repas par exemple (aliments bio, approvisionnement local...).



Jeu du défi anti-gaspi de l'agence Nota Bene de Conteville

Juin 2017. La 1^{ère} vague de l'opération se termine sur une réduction de 42% du gaspillage. Septembre de la même année, c'est au tour de 22 nouvelles cantines de s'engager dans la 2^{ème} vague, en suivant la même méthodologie : réunions d'informations, pesées initiales, analyse des données, mise en place d'actions et enfin pesées finales. Même si le résultat est inférieur à celui de la vague 1, le gaspillage a tout de même été réduit de 23% !

Ces opérations ont fait l'objet d'un bilan qui a été présenté le 16 octobre, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il a également été intégré par l'Ademe dans le bilan national de l'opération *1000 écoles et collèges contre le gaspillage national*, dans laquelle s'inscrit l'action du Sdomode.

S'engager durablement

La mobilisation de tous a permis d'obtenir, en un temps relativement court, une réduction significative du gaspillage. Le Syndicat reste aux côtés des cantines engagées et préparera un livret de conseils à



destination des gestionnaires. Des éclairages sur les contrats avec un prestataire de service seront apportés.

Un livret de recettes anti-gaspi

Le Sdomode a édité son carnet de recettes anti-gaspi en fin d'année. Une dizaine de recettes, testées par l'association euroise Saveurs et Savoirs, permettent d'accomoder ses restes alimentaires : fruits abîmés, pain rassis, reste de viande.... Ce carnet a été remis à tous les participants et aux quelques 4500 élèves, élargissant ainsi la portée de l'opération dans les foyers.

La sensibilisation grand public est d'ores et déjà un axe stratégique mis au jour par le modecom : chaque habitant du territoire jette en moyenne 4 kg de produits alimentaires non déballés chaque année !

Tri des fibreux : un début prometteur !

Depuis décembre 2017, papiers et petits emballages en carton se trient uniquement dans les points d'apport volontaire. Le Sdomode a accompagné cette évolution des consignes en installant de nouvelles colonnes de tri et en renforçant la communication.

Renforcement du dispositif de tri

Depuis octobre 2017, le Sdomode densifie le parc de colonnes de tri des fibreux sur son territoire de façon à offrir davantage de proximité aux usagers pour les aider à trier.



Financée à hauteur de 75% par Citeo, cette opération a été poursuivie en 2018, portant à 297 le nombre de nouvelles colonnes installées.

Le territoire du Sdomode compte près de 700 colonnes de tri des fibreux ; chacune dessert en moyenne 250 habitants.

En complément, le Sdomode a acheté 110 000 sacs de tri d'une capacité de 50 litres pour, là aussi, aider les usagers à trier fibreux et verre dans les colonnes ; leur distribution a débuté en septembre avec l'aide des collectivités.

Elle se termine dans le courant de l'année 2019.

181 tonnes
de fibreux
supplémentaires
ont été triées en
2018.



Entreprises, administrations, écoles : le Sdomode cible les gros producteurs

Dans l'optique de spécialiser le centre de tri en 100% fibreux (lire ci-contre), capter tous les gisements produits et disponibles sur le territoire est d'une importance capitale. Sans attendre cette échéance, le Sdomode a entrepris dès 2018 plusieurs opérations ciblant les gros producteurs.

L'évolution des consignes de tri touche tous les usagers du territoire ainsi que les entreprises. Conscient des gisements qui y sont présents, le Sdomode a souhaité étendre son service aux entreprises comptant soit un minimum de 50 salariés, soit un minimum de 20 salariés de bureau.

Les 10 partenaires intéressés sont progressivement dotés d'une colonne de tri et d'un

kit de communication spécifique. Cette opération rejoint l'obligation du tri 5 flux imposée depuis juillet 2016.

En octobre, le syndicat s'est engagé dans une opération inédite





Centre de tri : spécialisation de l'activité en vue !

auprès des associations de parents d'élèves des écoles de son territoire. L'objectif est de dynamiser le tri des fibreux en leur proposant la mise à disposition d'une benne sur 48 heures, un kit de promotion et, surtout, un soutien financier de 75 Euros la tonne.

En fin d'année, le syndicat a accompagné la ville de Brionne, avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, pour développer le tri des fibreux dans ses services municipaux et ses écoles : réalisation des supports d'information et installation de 2 colonnes de tri, mise en place de poubelles de tri (par l'intercom). Le Sdomode soutiendra cette démarche auprès d'autres collectivités de son territoire.

Au Travail, On recycle

les Papiers les Cartonnettes !

Dans notre entreprise, une colonne de tri des papiers et cartonnettes est à votre disposition.

Notre objectif : 100% des papiers et cartonnettes recyclés.

LA VILLE DE BRIONNE S'ENGAGE

DANS LE TRI DES PAPIERS ET DES CARTONNETTES

MOBILISONS-NOUS POUR ATTEINDRE UN RECYCLAGE DE 100%

Retrouvez la corbeille bleue dans chaque service.

A l'horizon 2022, l'extension des consignes de tri, à l'ensemble des emballages plastiques, doit être mise en place sur le territoire français. De nombreux centres de tri, de faible capacité et peu mécanisés, sont donc contraints de fermer.

Dans ce contexte, le Sdomode étudie, depuis 2016, plusieurs scénarii, afin de maintenir l'activité du site de Pont-Audemer, dans le cadre d'un passage en consignes élargies, dès le 1^{er} juin 2020.

Le Sdomode ne peut prétendre moderniser son site afin de trier l'ensemble des emballages. Ce scénario est en effet réservé aux sites d'une capacité de 30 000 tonnes.

Après avoir exploré toutes les pistes et recours possibles, le Sdomode prévoit de spécialiser l'activité de son centre de tri sur le gisement exclusif des fibreux.

Cette nouvelle orientation impliquera une perte d'activité sur le site, que le Syndicat cherche à combler. Le potentiel du centre de tri, site qui a toujours été bien entretenu et qui est parfaitement situé, pourra être mis en avant en lui adossant de nouvelles activités. Une réflexion a été entamée en 2018 sur le transfert des emballages ménagers non fibreux ainsi que la délocalisation de la déchèterie professionnelle, située au quai de transfert, un site excentré et exigü.

- Entrées centre de tri en 2018 :
- 4 892 tonnes d'emballages
 - 2 446 tonnes de fibreux (apport volontaire)
 - 987 tonnes de gros cartons

Déchèteries : le Sdomode professionnalise son service



Le Sdomode met ses 17 déchèteries au service des usagers de son territoire.

Bien réparties sur l'ouest de l'Eure, elles sont au cœur de son service de proximité.

Elles jouent un rôle déterminant dans la valorisation et le recyclage en permettant le tri de 24 catégories de déchets ménagers.

La professionnalisation du service est un enjeu central pour le maintien d'un accueil de qualité.

Au cours de l'année 2018, des réunions thématiques avec les gardiens de déchèteries ont été organisées : organisation de la saisonnalité, nouvelles modalités de réception de l'amiante en septembre, taux de remplissage des bennes.

Un travail important est réalisé par le service Ressources Humaines, notamment à l'approche de la période estivale, afin d'assurer le

remplacement des gardiens et de maintenir le service en déchèteries, particulièrement fréquentées sur cette période. Les gardiens sont régulièrement amenés à répondre aux interrogations des usagers sur le devenir des déchets.

Les services ont organisé le 25 octobre une visite chez TRIADIS à Rouen (prestataire de collecte des Déchets Diffus Spécifiques, puis chez VEOLIA à Oissel dans le cadre de la filière de récupération des DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement).





**65 841 tonnes
de déchets apportés en
déchèteries en 2018**



**35 gardiens
de déchèterie**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Sdomode assure la gestion de l'ensemble des déchèteries de l'ouest de l'Eure. Dès lors, nos administrés ont librement accès à 17 sites d'accueil. Les clients professionnels bénéficient également de 12 lieux de collecte. Ce maillage de déchèteries est particulièrement dense. Les particuliers sont ainsi, en très grande majorité, domiciliés à moins de 10 km d'une déchèterie. Les artisans bénéficient,

de leur côté, d'un point de chute situé à moins de 15 km de leur chantier. Comme vous pouvez l'imaginer, un très gros travail d'harmonisation des pratiques a été nécessaire ! Je pense qu'après 2 années de réglages, le pari est aujourd'hui gagné. L'amélioration du tri des déchets, couplé à une facturation des déchets professionnels, au coût réel, sans application de marge de la part du Sdomode, a en effet permis de diminuer de



Jean QUETIER
**vice-président délégué
en charge des déchèteries**

près de 10%, en trois ans, le budget alloué aux déchèteries par les adhérents du Sdomode. C'est l'objectif que nous nous étions fixé.



Jérôme LEROI
**gardien de la déchèterie
de Bernay**

Cela fait plus de 15 ans que j'occupe ce poste à Bernay. La déchèterie est aujourd'hui une véritable plateforme de tri avec toutes les filières qu'elle propose. Nous avons évidemment dû nous adapter dans notre métier de gardien pour accomplir au mieux notre mission auprès des usagers. Et pour

cela, les relations quotidiennes avec notre coordinateur sont capitales. Elles nous permettent en plus d'être tenus au courant des projets de notre collectivité et notamment celui sur la ressource qui ouvrira à Menneval en 2020 ; ce projet trouve déjà un certain écho auprès des usagers de la déchèterie.

Accueil des professionnels, un service amélioré

Le Sdomode propose aux professionnels de son territoire une offre de reprise et de traitement de leurs déchets.

Elle repose sur un accueil multi-sites (12 points de dépôt

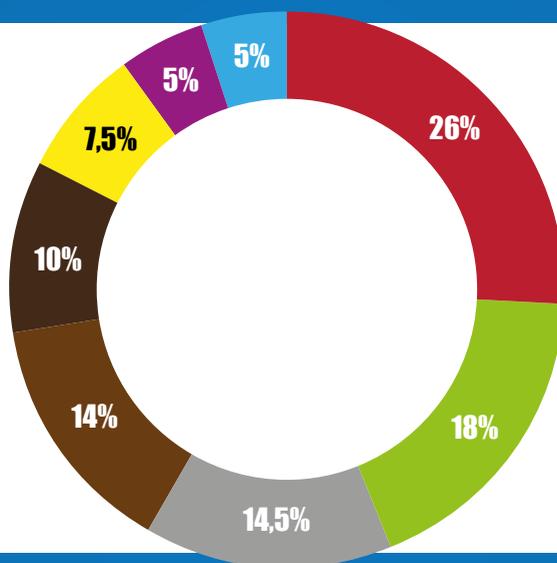
répartis sur le territoire) et une facturation au coût réel, sans aucune marge pour le Syndicat. Le Sdomode a développé son offre en 2018 avec la création d'un poste dédié de gestion-

naire, qui fait office de guichet unique pour simplifier les échanges, et l'amélioration de l'information sur le service et la traçabilité des filières.

IDENTIFICATION DES CLIENTS PAR CORPS DE MÉTIER EN 2018

L'offre du Sdomode est accessible à tout professionnel, qu'il soit domicilié ou non sur son territoire. L'obtention d'un badge d'accès est la seule obligation.

Fin 2018, le Sdomode compte 747 clients professionnels.

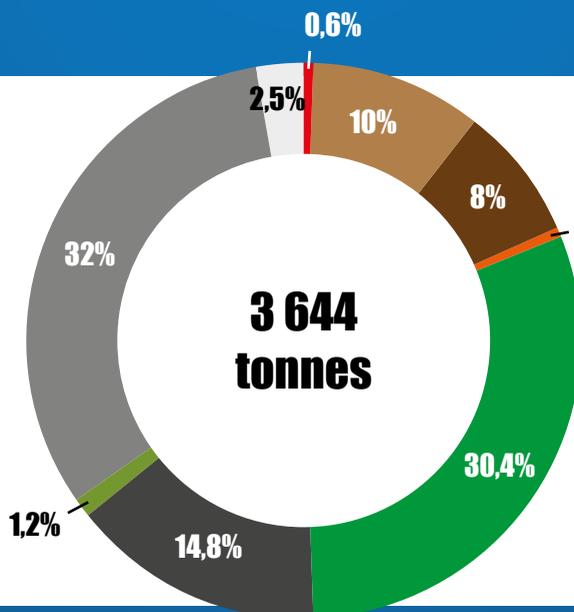


- Isolation, électricité, plomberie
- Entretien paysager
- Construction, gros œuvre
- Couverture, charpente
- Exploitation agricole
- Commerçant
- Peintre
- Aide à la personne

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX APPORTS DES CLIENTS PROFESSIONNELS EN 2018

L'offre du Sdomode donne accès à 23 filières de traitement dont 9 sont payantes.

Sur l'année, 3 644 tonnes d'apports ont été facturées pour un montant de 197 000 €.



- Amiante
- Bois
- Branchages
- DDS
- Déchets verts
- Déchets Industriels
- Pelouse
- Gravats
- Plâtre

Sécurité & prévention des risques

Depuis de nombreuses années, le Sdomode dispose de son document unique, un outil d'aide à l'identification et à la suppression des risques liés au travail.

La formation de deux assistants de prévention, en juin 2018, marque un cap dans l'engagement du syndicat à limiter les risques et in fine à améliorer les conditions de travail.

L'attention a été principalement portée cette année sur les Équipements de Protection Individuelle, avec notamment la fourniture de gants de protection résistant à la pluie et de polos à tous les agents de terrain.

Afin de répondre au plus juste à leurs besoins, un nouveau marché de fournitures des EPI a été passé en fin d'année 2018. Des nouveaux produits seront disponibles : sweat mi saison, gants et semelles thermiques pour l'hiver.

Un affichage à destination des agents a été installé sur chaque site pour rappeler l'importance du port des EPI fournis.



Amiante : nouvelle organisation pour plus de sécurité

Le Sdomode a mis en place la filière en 2012.

Les produits acceptés sont les plaques ondulées, les canalisations et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment).

En 2018, cela représente 182 tonnes pour les 3 sites de dépôt : Beaumontel, Martainville, Cetraval.

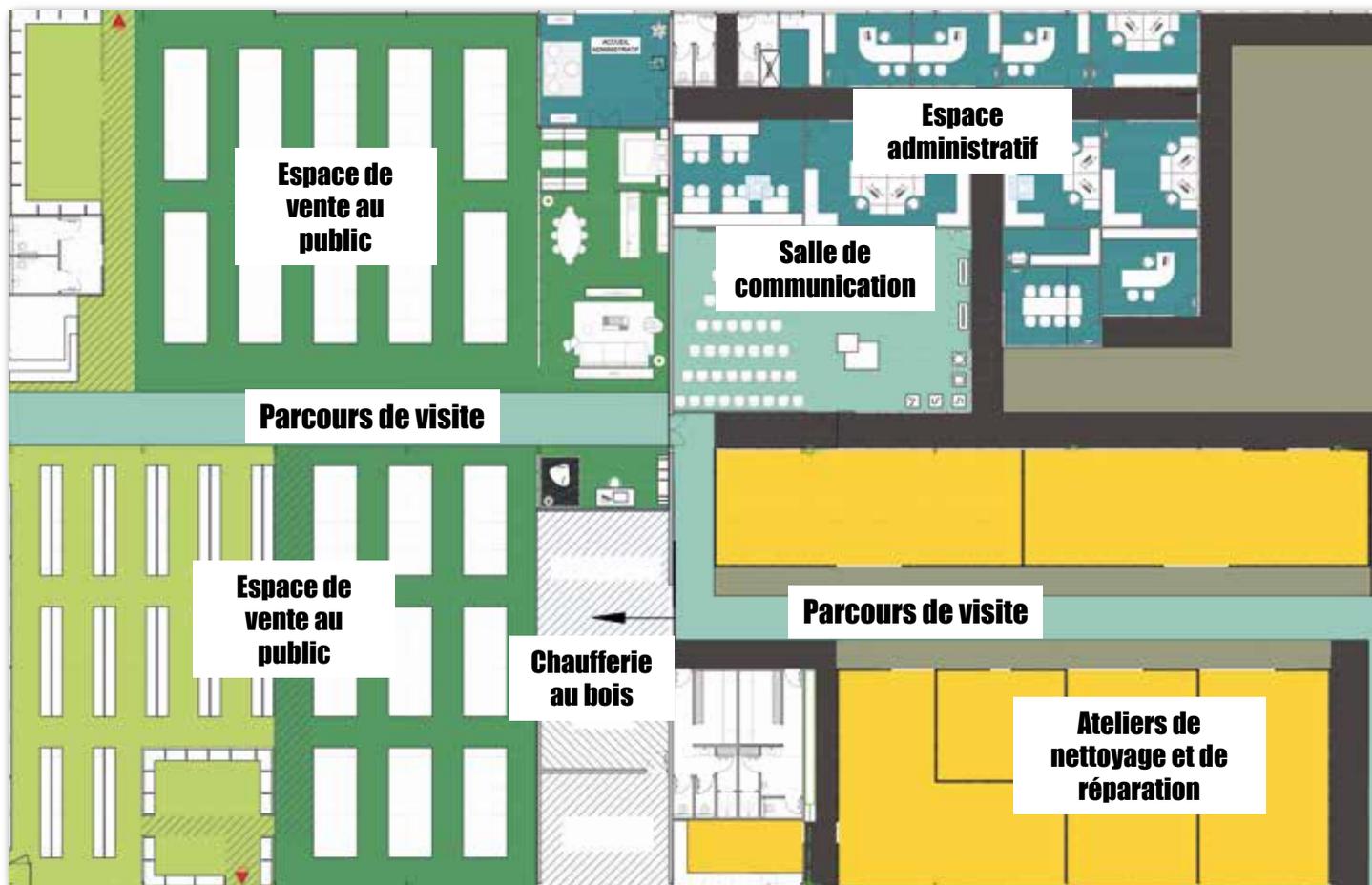
L'accueil des particuliers y est organisé suivant des plages horaires définies.

Les déchets déposés arrivaient non emballés, exposant les agents d'accueil aux poussières d'amiante.

Afin de limiter la manipulation d'amiante par les agents, une nouvelle procédure de dépôt a été mise en place en septembre.

Elle comprend la mise à disposition dans les déchèteries de sacs de différents gabarits pour les usagers, qui doivent emballer les plaques amiante à leur domicile, garantissant un dépôt hermétique du déchet. Cette nouvelle procédure a été mise en place à partir du 1^{er} octobre.

Ressorcerie du Sdomode : un projet ambitieux et attendu



André VAN DEN DRIESSCHE
ancien responsable du site
élu du Sdomode

Ce site a été construit au début des années 1970 et a été, plusieurs décennies durant, un haut-lieu de la fabrication française de fermetures à glissière. Des centaines de salariés ont travaillé dans l'usine Prestil-Éclair Prym. Savoir que ce site, en état de friche depuis près de 10 ans,

va héberger une ressourcerie est un réconfort et me procure beaucoup de satisfaction. On ne pouvait imaginer plus belle activité que le réemploi !

Je pense que beaucoup d'anciens seront contents de voir ce que va devenir le site.



Jocelyne GIRARD

**vice-présidente
déléguée en charge de
l'économie circulaire
et de la communication**

Oui ! Le Sdomode aura sa propre ressourcerie puisque nous avons signé en décembre la promesse de vente pour un montant de 608 000 Euros. Après avoir visité plusieurs sites, celui de Menneval est vite apparu idéal. Il est situé au bord d'une route départementale et sera donc facilement accessible au public. La grande superficie du bâtiment, 4 000 m², nous permet par ailleurs d'avoir un projet ambitieux en nombre d'ateliers et d'emplois. Plus de 20 équivalent temps plein en insertion seront progressivement créés par un prestataire de l'économie sociale et solidaire à qui nous confierons l'exploitation de notre ressourcerie.

Notre site sera alimenté à la fois par des objets de particuliers et de professionnels. Cette originalité en fait un projet unique qui a séduit nos partenaires financiers, l'Ademe et la Région Normandie, que je tiens à remercier.

Grâce à ce projet, notre syndicat s'engage durablement sur la voie de l'économie circulaire et de la préservation de nos ressources, une nécessité vitale pour notre avenir à tous !



Entreposage



**Évacuation vers le
recyclage**

**Réception des
objets**



L'objectif de la ressourcerie est de réemployer au maximum les objets. Cinq ateliers sont ainsi prévus : électroménager-nettoyage et petites réparations, cycles-mécanique, relooking, menuiserie et enfin décapage de mobilier.

Un 6^{ème} espace permettra de répondre à un besoin ponctuel.

Le bâtiment sera chauffé par une chaudière alimentée par le bois récupéré dans les déchèteries du syndicat.

Le Sdomode se fait accompagner par un maître d'œuvre qui coordonnera la réhabilitation du site sur le second semestre 2019. L'ouverture au public est programmée début 2020.

Communication : Sensibiliser & accompagner

Le Sdomode soutient le développement de ses filières et le changement au comportement en menant des opérations de sensibilisation. Objectifs : rappeler les consignes de tri, les gestes de réduction des déchets et répondre aux interrogations des usagers.

L'apprentissage du tri se fait dans les écoles

Les bonnes habitudes s'ancrent dès le plus jeune âge. C'est pourquoi le Sdomode intervient sur demande dans les écoles de son territoire. En 2018, 125 animations, axées principalement sur l'évolution du tri des fibreux, ont été réali-

sées auprès de 2 000 enfants. Elles ont été complétées par la visite du centre de tri à Pont-Audemer (53 classes).

Des aides pour soutenir les initiatives locales

Chaque année, le syndicat réserve une enveloppe budgétaire pour financer des opérations de sensibilisation.

Elles concernent le transport pour les visites des sites de traitement (centre de tri et Cetra-val), les événementiels et enfin les actions menées par ses collectivités adhérentes (achat de gobelets réutilisables, éditions, location de spectacles...).

Intervention en classe de Rougemontiers le 12 juin 2018



Manche

L'outil industriel du Sdomode

Être au plus près de nos besoins

Le Sdomode dispose de 26 installations qui lui garantissent la proximité nécessaire au tri et au traitement des déchets produits sur son territoire. En tant que maître d'ouvrage de ses équipements, il en assure un suivi rigoureux dans le plus strict respect de l'environnement. Cette gestion responsable lui permet de maintenir ses équipements à un haut niveau de performance et d'en exploiter tout le potentiel dans la durée.

SEINE-MARITIME

CALVADOS

EURE

ORNE

117

250

416

194

559

74

-  CETRAVAL
-  CENTRE DE TRI
-  PLATEFORMES
-  QAIS DE TRANSFERT
-  DÉCHÈTERIES
-  ACCUEIL DES PROS
-  COLONNES DE TRI
-  RESSOURCERIE

194

Traitement des déchets ultimes : le casier 8 entre en exploitation



En bref

Le Centre de traitement et de valorisation énergétique (Cetraval) est la solution de stockage du Sdomode pour les déchets ultimes.

L'ouverture d'un nouveau casier en juillet permet de conforter l'activité pour 12 ans et donnera au syndicat les moyens de proposer un coût de traitement maîtrisé, malgré la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) prévue sur les prochaines années.



Le Sdomode utilise son installation pour y stocker une partie des ordures ménagères, les encombrants, les déchets industriels et les refus de son centre de tri, soit 28 121 tonnes en 2018.

Le site est une installation classée pour la protection de l'environnement ; il est donc soumis à autorisation préfectorale. Sa certification ISO 14 001, obtenue en 2013 et renouvelée depuis, atteste de sa gestion rigoureuse et de la politique environnementale appliquée dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Des contrôles rigoureux

Le Sdomode est très soucieux de limiter les nuisances pour le voisinage et a réalisé plusieurs contrôles en 2018 : les eaux souterraines (à 85 mètres de profondeur), les eaux pluviales, les effluents issus du traitement des lixiviats, les fumées des moteurs.

Toutes les analyses sont validées par des experts et les services de l'État ; elles ont été conformes aux législations en vigueur.

Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les liquides résiduels des déchets provenant de l'action conjointe de la fermentation et de l'eau de pluie. Ils sont aspirés au moyen des 44 puits présents et envoyés vers un bassin où ils sont homogénéisés.

La chaleur de l'unité de valorisation énergétique est récupérée pour réchauffer les lixiviats, ce qui réduit l'ammoniaque, responsable d'odeurs. Enfin, leur traitement biologique est réalisé en circuit fermé jusqu'à l'épuration de tous les résidus polluants : 8 098 m³ ont été traités en 2018. Lors des travaux d'extension, une nouvelle lagune à lixiviat a été créée afin de respecter la nouvelle réglementation, qui prévoit une barrière de sécurité passive sous la lagune.



Pose du massif drainant dans la première alvéole du casier 8

Valorisation du biogaz

Issu de la dégradation des déchets fermentescibles, le biogaz est valorisé par cogénération depuis juillet 2016 : il produit de l'électricité et de la chaleur provenant du fonctionnement des micro-turbines.

La production électrique nette injectée en 2018 sur le réseau ENEDIS a été de 4 515 798 KWh. Le taux de valorisation des biogaz a atteint 97,8 %. La centrale de cogénération a valorisé 1 929 845 KWh

thermiques pour le chauffage des lixiviats et d'un hangar d'exploitation proche.

La redevance pour le Sdomode a été de 45 496 Euros (vente d'électricité directe et prime à l'efficacité énergétique).

Gisement stocké en 2018 :

- 20 874 tonnes d'ordures ménagères
- 6 714 tonnes d'encombrants et de déchets industriels
- 533 tonnes de refus de tri



**4 515 798 KWh
d'électricité produite
à partir de biogaz**

*Soit l'équivalent de la
consommation "tout électrique"
de 700 foyers sur un an*



**28 121 tonnes
de déchets enfouis
en 2018**



**Hervé
CAILLOEL**

**vice-président délégué
en charge du Cetraval**

Les fouilles archéologiques se sont déroulées sur 3 hectares entre le 12 mars et le 24 mai 2018.

Le Sdomode a obtenu la libération progressive du terrain au fur et à mesure de l'avancement des fouilles vers le Nord. Nous avons ainsi pu commencer les travaux le 26 février. Le premier casier étant achevé au 30 juin 2018, la DREAL nous a donné son autorisation pour commencer son exploitation à compter du 6 juillet.

Outre leur coût de 299 000 €, supporté par le syndicat, les fouilles nous ont contraint à envoyer tout le gisement d'ordures ménagères du 1^{er} semestre vers les incinérateurs voisins.

Pour garantir l'équilibre de notre budget, nous avons en contrepartie stocké au Cetraval l'intégralité du gisement du 2nd semestre.

La mise en service du casier 8 étant faite, nous pouvons désormais nous consacrer à valoriser tout le potentiel de notre Cetraval. Je pense en particulier à l'accueil des publics dans le cadre de visites et à l'implantation de panneaux photovoltaïques.



Budget du Sdomode

Le Sdomode accomplit sa mission de service public dans un souci permanent de rigueur budgétaire pour que le coût payé par habitant soit le plus juste. Il en est de même pour la facturation des professionnels, dont les tarifs sont calculés sur les coûts réels.

Pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, le Sdomode dispose de plusieurs sources de revenus : contributions

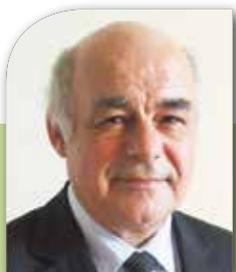
payées par ses collectivités adhérentes, soutiens et subventions, vente de matériaux, facturation des apports professionnels, emprunts.

Une mutualisation à l'habitant a été mise en place pour l'ensemble des filières de déchèteries, à la place d'une facturation à la tonne. Des emprunts ont été contractés auprès de deux organismes bancaires, pour permettre au Sdomode de

réaliser les investissements suivants :

- Travaux de création de nouveaux casiers au Cetraval : 2 070 000 € sur 12 ans.
- Acquisition de terrain et locaux pour le projet Ressourcerie : 500 000 € sur 20 ans.
- Achat de colonnes d'apport volontaire pour les fibreux : 95 000 € sur 10 ans.
- Acquisition de matériel d'exploitation : 50 000 € sur 5 ans.

43,68 € Coût moyen du traitement
des déchets par habitant



Michel LEROUX
vice-président délégué
en charge des finances

Nous étions conscients, lors du vote du Budget Primitif 2018, que la marge de manœuvre serait relativement restreinte et que le respect des échéances de nos dossiers stratégiques serait prépondérant.

Confiant dans l'implication de tous, le comité syndical a choisi de ne pas augmenter les contributions financières au-delà du coefficient d'actualisation de la base des valeurs locatives, fixé par la loi de finances. Notre objectif est en effet de limiter au maximum la charge financière de nos collectivités adhérentes et donc de l'ensemble des administrés de l'ouest de l'Eure.

La commission Finances s'est réunie à 4 reprises en 2018 afin de contrôler l'exécution du budget. Nous avons constaté l'important travail réalisé par chaque commission technique, afin de respecter chacun des engagements pris en début d'année. A titre d'exemple, l'ouverture du nouveau casier au Cetraval a été réalisée à la date prévue. Un mois de retard aurait engendré un surcoût de détournement de déchets de près de 300 000 €. Le Sdomode propose encore cette année à ses adhérents un coût de traitement des déchets maîtrisé, se situant parmi les plus bas de Normandie. Hormis cette rigueur budgétaire, je suis également convaincu que nos adhérents apprécient la transparence apportée par l'analyse financière, réalisée chaque année, par filière, grâce à la matrice des coûts.



Dominique CAMUZAT

responsable
du service financier

La matrice des coûts que nous remplissons, depuis plusieurs années pour toutes nos filières, offre une aide à la décision primordiale et désormais attendue par les élus. L'analyse fine de nos dépenses et recettes que nous en tirons permet de définir au mieux les contributions ainsi que les coûts facturés aux professionnels.

Montant des contributions 2018

Charges de structure : 9,88 € / hab.

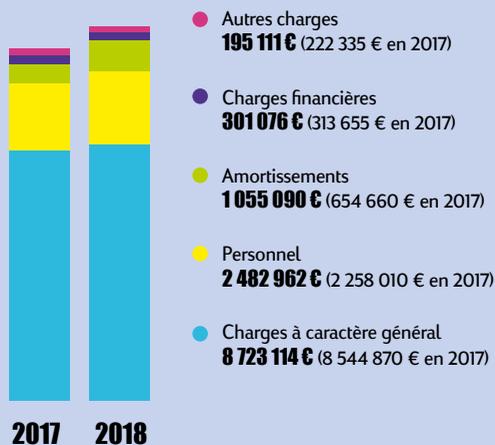
Tri sélectif : 0,80 € / hab.

Filières des déchèteries : 12,12 € / hab.

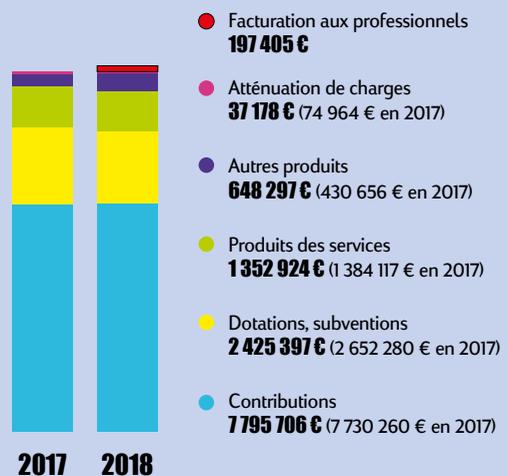
Amiante : 257 € / tonne

Ordures ménagères : 83,10 € / tonne

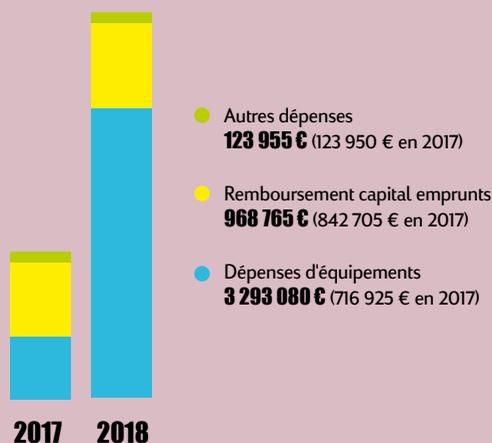
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



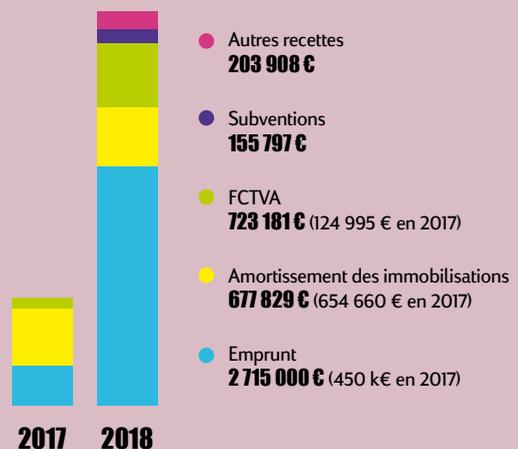
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Élus du Sdomode et instances

Composé de 54 titulaires et de 13 suppléants, le **Comité Syndical** définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des projets et des travaux à engager.

Il délègue une partie de ses pouvoirs au Président et au **Bureau Syndical**.

Ce dernier, composé de 20 membres, établit les décisions permettant au Syndicat de

mettre en application la politique générale votée par le Comité Syndical.

Le Président est assisté de 7 vice-présidents qui étudient et élaborent les dossiers en **commissions techniques**.

Les élus du Comité Syndical sont présents dans ces commissions techniques ; elles se réunissent en moyenne 2 fois par an, selon les dossiers à traiter,

pour aider à la prise de décision par le Bureau et le Comité Syndical.

Le Sdomode dispose enfin d'une commission d'appel d'offres, qui vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés, et d'une commission consultative des services publics locaux.



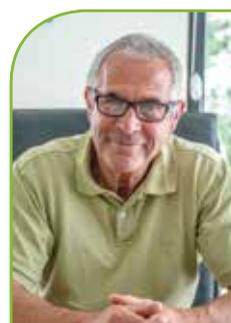
Jean-Pierre DELAPORTE
Président



Michel Leroux
1^{er} Vice-Président
Finances



Hervé Caillouel
2^{ème} Vice-Président
Gestion du CETRAVAL



Jean Quetier
3^{ème} Vice-Président
Gestion des déchèteries



Jocelyne Girard
4^{ème} Vice-Présidente
Économie circulaire
et communication



Valéry Beuriot
5^{ème} Vice-Président
Gestion du centre de tri



Marie-Lyne Vagner
6^{ème} Vice-Présidente
Gestion des quais de transfert
et de l'apport volontaire



Pierre Legros
7^{ème} Vice-Président
Gestion des plateformes
multifilières

Chaque collectivité adhérente désigne les délégués et suppléants au prorata de sa population.

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE (IBTN)

Président Jean-Claude ROUSSELIN /// **Délégués** Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Pierre CHAUVIN, Jean-Luc DAVID, Jean-Pierre DELAPORTE, Pascal DIDTSCH, Pascal FINET, François GOBRON, Éric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Louis MADELON, Lionel PREVOST, Françoise ROCFORT, André SOURDON, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Bernard VANDOOREN, Jean-Louis VILA, Christian VILAIN /// **Suppléants** Noël CHAUVIERE, Bernard FORCHER, Jacques LE BAILLIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE (CCRS)

Président Benoît GATINET (délégué) /// **Délégués** Jean BARRIERE, Hervé CAILLOUEL, Bernard CHRISTOPHE, Jacques DORLEANS, Jean-Marie GUENIER, Vincent MARTIN, Michel MASSON, Jean QUETIER, Laurent RYCKAERT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VAN HEULE, Alain VIVIEN /// **Suppléants** Jean AUBOURG, Nadine MESSE, Alain TARDIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE (CCPAVR)

Président Michel LEROUX /// **Délégués** Dominique BOURCHER, Daniel BUSSY, William CALMESNIL, Fabienne DEFLUBE, Isabelle DUONG, Michèle JACQUEMIN, Gilles RIAUX, Anne-Laure SIMON, Bertrand SIMON, André TIHY /// **Suppléante** Christiane DUPONT, Alain TESSIER, Bernard VINCENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE (CC LPA)

Président Hervé MORIN /// **Délégués** Jacques AUBER, Francis BLAIS, James DUCLOS, Jocelyne GIRARD, Pierre LEGROS, Régis PEUFFIER /// **Suppléants** Michel BAGNOULS, Jean-Claude JOURDAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE (CCPHB)

Président Michel LAMARRE /// **Délégués** Jean-François BERNARD, Jean-Claude HOUSSARD, Marie-Odile KOLACZ /// **Suppléant** Alain FONTAINE

INTERCOM NORMANDIE SUD EURE (INSE)

Président Jean-Luc BOULOGNE /// **Délégués** Daniel BESNEHARD, Jean-Claude PROVOST /// **Suppléant** Thierry ROMERO



Les membres du Bureau

PRÉSIDENT Jean-Pierre DELAPORTE (IBTN) /// **VICE-PRÉSIDENTS** Michel LEROUX (CCPAVR), Hervé CAILLOUEL (CCRS), Jean QUETIER (CCRS), Jocelyne GIRARD (CCLPA), Valéry BEURIOT (IBTN), Marie-Lyne VAGNER (IBTN), Pierre LEGROS (CCLPA) /// **DÉLÉGUÉS** Jean-François BERNARD (CCPHB), Daniel BESNEHARD (INSE), Francis BLAIS (CCLPA), Bernard CHRISTOPHE (CCRS), Jean-Luc DAVID (IBTN), James DUCLOS (CCLPA), Jean-Louis MADELON (IBTN), Bertrand SIMON (CCPAVR), André TIHY (CCPAVR), André VAN DEN DRIESSCHE (IBTN), Christine VAN DUFFEL (CCRS), Jean-Louis VILA (IBTN).

DIRECTION

Frédéric PERSON
Directeur Général des Services

Isabelle POLLIN
Assistante de direction

FINANCES

RESPONSABLE : Dominique CAMUZAT

Agent comptable Gestionnaire des Pros

Brigitte JOBEY Maud COLLAS

JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

RESPONSABLE : Géraldine DURAND

RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE : Nora GOSSET

Assistante : Lesly LOISEL

CETRAVAL

RESPONSABLE : Sébastien FABRE

Assistante : Mélina FAUCHEUX

Christophe ROULAND
Coordonnateur

Conducteurs d'engins

Bruno ALBERT
Laurent ALBERT
Jean-Noël GUERBETTE

Gardiens de déchèteries

Jean-Louis DESMONTS
Patrice GUERIN
Philippe MAUPOINT
Claude RESSE
Isabelle MORAINVILLE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COMMUNICATION

RESPONSABLE : Olivier DELVALLEE

Administrateur système et multimédia : Gilles ALLEAUME

Chargées de missions

Lucie CHARUEL
Marion PESNEAUD

Animatrices

Virginie FONTAINE
Catherine SOYER

EXPLOITATION

LOGISTIQUE - FILIÈRES

RESPONSABLE : Gilles MAROUARD

Assistante du responsable : Nathalie CARENNO - Assistante du service : Pauline DELASALLE

Valentin CAPELLE
Coordonnateur
Maintenance / travaux

Jean-Philippe PERRIL
Coordonnateur
Plateformes et quais

Stéphane BOUVREE
Coordonnateur
Secteur Nord-Est

Karine COUDRAY
Coordonnatrice
Secteur Sud

Jean-François TROUPLIN
Coordonnateur
Secteur Nord-Ouest

Agents techniques

Emmanuel COLLAS
Sandrine MICHELS

Gardiennage de déchèteries, de plateformes et /ou de quais

Johnny BEAUFILS
José CASIERES
Pascal CASSE
Samuel COTE
Pascal COUREL
Laurent DELAMARE
Frédéric JARRY
Samuel MORAND
Sylvie PLUMET

Clément CHABEAUDIE
Thomas CHARLES
Emmanuel DELORME
Denis DUFOUR
Nicolas GESLIN
Laurent GUILLOCHET
Mickaël LEMAITRE
Sébastien GORET

Entretien des espaces verts
Jean-Louis BRICE

Noël AMESLANT
Claude AVENEL
Pascal BURGER
Ludovic GOUBIN
Laurent GUYON
Marcel KERAUDREN
Jérôme LEROI
Gilbert MALHAIRE
Thierry NICOLAS

Philippe AUDELIN
Philippe BOUGON
Jean-Luc DUHAMEL
Loïc LEBRETON
Laurent LEMAZURIER
Valérie MUTEL
Joël PETIT
Marilyne POCHON
Odette ROBERT

Organigramme en vigueur à la date de parution du rapport

Les services du Sdomode : une organisation fonctionnelle



Frédéric PERSON

directeur général des services du Sdomode

Nous bénéficions au Sdomode de la complémentarité, de la solidarité et de l'implication de tous les acteurs, élus comme services.

Nos objectifs communs sont la réduction de la production de déchets, l'augmentation du tri, l'amélioration du service public, la maîtrise budgétaire et une volonté de transparence financière, attendue par nos collectivités adhérentes.

Cette union, associée à une volonté commune d'aller de l'avant, sont évidemment prépondérantes pour une avancée rapide de dossiers stratégiques, parfois complexes et ambitieux : la création d'une ressourcerie, la prise en charge des hauts de quais de 17 déchèteries ou encore l'agrandissement d'un centre d'enfouissement technique. Cette dynamique nous permet également d'obtenir la confiance, indispensable, de l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers.

Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 71 collaborateurs, agents publics administratifs et techniques, majoritairement issus de la fonction publique.

Le développement des compétences internes permet au syndicat de mettre en place des régies directes : exploitation des casiers au Cetraval, accueil et chargement des déchets aux quais de transfert, gestion des hauts de quais des déchèteries, entretien des espaces verts, maintenance des engins de manutention...

En complément et pour certaines activités plus spécifiques, le Sdomode fait appel à des entreprises pour des prestations de services, de travaux et de fournitures : 41 procédures de marchés publics ont été lancées en 2018. Un guide interne de la commande publique a également été validé par le Comité Syndical le 19 décembre 2018.



Jean-Louis BRICE, agent d'entretien des espaces verts



Géraldine DURAND, responsable du service juridique et commande publique



Samuel MORAND, gardien du quai de transfert de Bernay

Nos Partenaires



119 645

tonnes de déchets en 2018



ORDURES MÉNAGÈRES
42 271 tonnes



DÉCHETS VERTS
24 554 tonnes



GRAVATS
10 515 tonnes



ENCOMBRANTS et DI*
6 714 tonnes



VERRE
6 083 tonnes



BOIS
5 367 tonnes



AMEUBLEMENT
4 138 tonnes



PAPIERS
3 007 tonnes



CARTONS
2 558 tonnes



MÉTAUX
2 472 tonnes



BRANCHAGES
2 303 tonnes



PELOUSE
1 895 tonnes



PLÂTRE
1 789 tonnes



DEEE
1 763 tonnes



REFUS DE TRI
1 582 tonnes



PET CLAIR
489 tonnes



DDS
473 tonnes



ACIER
309 tonnes



PEHD
228 tonnes



AMIANTE-CIMENT
182 tonnes



TEXTILES
180 tonnes



PET FONCÉ
153 tonnes



PNEUMATIQUES
150 tonnes



ELA (briques)
145 tonnes



THUYAS
143 tonnes



HUILES DE VIDANGE
82 tonnes



BATTERIES
32 tonnes



ALUMINIUM
26 tonnes



RÉEMPLOI
20 tonnes



PILES / ACCUS
13 tonnes



LAMPES ET NÉONS
9 tonnes

67 107

tonnes valorisées

* Déchets Industriels

Retrouvez notre nouveau site



**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure**

Parc d'activités la Semaille - 348 rue de la Semaille

27 300 BERNAY

Tél. : 02.32.43.14.75

Courriel : contact@sdomode.fr